

**Courtage à  
escompte**

# **Tableau des commission et barème des taux d'intérêt et des frais de service**



**Waterhouse**

MODIFIÉ

# TABLE DES MATIÈRES

## Tableau des commissions

---

<b>Taux de commission standard</b> .....	1-3
Actions canadiennes	
Actions américaines	
Options	
Opérations mixtes	
Assignations de levée et d'options	
Certificats d'or et d'argent	
Placements à revenu fixe	
Fonds communs de placement	
<b>Taux de commission standard</b>	
<b>Services de courtage électroniques</b> .....	3
Actions canadiennes et américaines	
Options canadiennes et américaines	
Fonds communs de placement	
<b>Taux de commission – Investisseur actif</b> .....	4
Actions canadiennes et américaines	
Options canadiennes et américaines	
Frais de données	
Frais de réseau de courtage électronique (ECN)	
Frais d'utilisateur professionnel	
Fonds communs de placement	

## Barème de frais

---

Frais bancaires .....	5
Taux d'intérêt .....	5
Frais de négociation .....	5-6
Frais d'administration et de transfert .....	6
Autres frais afférents aux comptes enregistrés .....	6-7
Comptes de succession .....	7
Autres frais .....	7

<b>Barème des taux d'intérêt et des frais de service pour Courtage à escompte TD Waterhouse</b> .....	8-10
---	------

**LES MODIFICATIONS DES FRAIS  
INDIQUÉES EN *ITALIQUES NOIRES*  
ENTRENT EN VIGUEUR LE 15  
MARS 2010 POUR LES  
COMPTES OUVERTS AVANT LE  
1ER JANVIER 2010.**

# Tableau des commissions<sup>A</sup>

## TAUX DE COMMISSION STANDARD

### ACTIONS CANADIENNES

Cours de l'action	Commission
0 \$ – 0,24 \$	2,5 %
0,25 \$ – 1 \$	35 \$ + 0,005 \$ l'action
1,01 \$ – 2 \$	35 \$ + 0,02 \$ l'action
2,01 \$ – 5 \$	35 \$ + 0,03 \$ l'action
5,01 \$ – 10 \$	35 \$ + 0,04 \$ l'action
10,01 \$ – 20 \$	35 \$ + 0,05 \$ l'action
20,01 \$ et plus	35 \$ + 0,06 \$ l'action

### ACTIONS AMÉRICAINES (en dollars US)

Cours de l'action	Commission
0 \$ – 0,24 \$	3 %
0,25 \$ – 1 \$	39 \$ + 0,02 \$ l'action
1,01 \$ – 2 \$	39 \$ + 0,03 \$ l'action
2,01 \$ – 5 \$	39 \$ + 0,04 \$ l'action
5,01 \$ – 10 \$	39 \$ + 0,05 \$ l'action
10,01 \$ – 20 \$	39 \$ + 0,06 \$ l'action
20,01 \$ – 30 \$	39 \$ + 0,07 \$ l'action
30,01 \$ et plus	39 \$ + 0,08 \$ l'action

Les commissions pour les transactions libellées en dollars US seront facturées en dollars US.

Des frais de 43 \$ (\$ CA ou \$ US) seront exigés sur les opérations visant des actions canadiennes et américaines dont la valeur du capital est inférieure à 2 000 \$.

Une commission minimale de 43 \$ est prélevée pour chaque opération. Le plein montant des commissions et des frais est exigé pour chaque exécution partielle d'un ordre, sauf lorsque ces opérations sont réalisées le même jour ouvrable.

Dans le cas où la valeur du capital des opérations dépasse 250 000 \$, les commissions sont entièrement négociables pour les titres canadiens et américains.

### OPTIONS

Valeur de l'option	Commission
0 \$ – 2 \$	35 \$ + 1,50 \$ le contrat
2,01 \$ – 3 \$	35 \$ + 2,00 \$ le contrat
3,01 \$ – 4 \$	35 \$ + 2,50 \$ le contrat
4,01 \$ – 5 \$	35 \$ + 3,00 \$ le contrat
5,01 \$ et plus	35 \$ + 3,50 \$ le contrat

TD Waterhouse propose diverses stratégies en ce qui a trait aux options sur actions et sur indices.

## OÉRATIONS MIXTES ET COMBINAISONS

Le taux de commission standard pour l'opération n'est exigé que du vendeur ou de l'acheteur. Ne s'applique qu'aux ordres pour des opérations mixtes ou des combinaisons.

## ASSIGNATIONS DE LEVÉE ET D'OPTIONS

Des frais fixes de commission de 43 \$ sont prélevés dans la devise du comte pour chaque opération.

## CERTIFICATS D'OR ET D'ARGENT (en dollars US)

### CERTIFICATS D'OR

Prix courant	Commission
0 \$ – 299 \$	25 \$ + 0,20 \$ l'once
300 \$ – 349 \$	25 \$ + 0,30 \$ l'once
350 \$ – 399 \$	25 \$ + 0,40 \$ l'once
400 \$ – 449 \$	25 \$ + 0,50 \$ l'once
450 \$ et plus	25 \$ + 0,60 \$ l'once

### CERTIFICATS D'ARGENT

Prix courant	Commission
0 \$ – 4,99 \$	25 \$ + 0,01 \$ l'once
5,00 \$ – 5,99 \$	25 \$ + 0,0125 \$ l'once
6,00 \$ – 6,99 \$	25 \$ + 0,015 \$ l'once
7,00 \$ – 9,99 \$	25 \$ + 0,0175 \$ l'once
10,00 \$ et plus	25 \$ + 0,02 \$ l'once

Les frais de garde mensuels pour les certificats d'or sont de 0,01 \$ US l'once et de 0,001 \$ US l'once pour les certificats d'argent. Ces frais sont réclamés à l'achat et le 31 octobre de chaque année par la suite.

## PLACEMENTS À REVENU FIXE

### OBLIGATIONS ET TITRES DU MARCHÉ MONÉTAIRE HORS COTE CANADIENS

Les commissions, le cas échéant, pour les obligations, les coupons détachés, les CPG, les bons du Trésor et les autres titres à revenu fixe et du marché monétaire sont comprises dans les prix indiqués. Les montants d'achat minimaux varient en fonction du titre.

### OBLIGATIONS AMÉRICAINES ET OBLIGATIONS NÉGOCIÉES EN BOURSE

Valeur nominale	Commission
0 \$ – 49 999 \$	40 \$ + 1,50 \$/1 000
50 000 \$ et plus	40 \$ + 1,00 \$/1 000

Une commission minimale de 110 \$ est facturée pour les opérations dont la valeur nominale est de 50 000 \$ et plus.

## FONDS COMMUNS DE PLACEMENT

### MULTI-FONDSEXPERT® – FONDS SANS FRAIS DE TRANSACTION (SFT)

Aucune commission n'est exigée<sup>B</sup> à l'achat, à la vente ou à l'échange dans une vaste gamme de fonds admissibles<sup>C</sup>, y compris pour les Fonds Mutuels TD<sup>®D</sup>. Des frais de rachat à court terme peuvent être perçus (voir les détails ci-après).

### FONDSEXPERT® – AVEC FRAIS D'OPÉRATION

Aucune commission n'est exigée<sup>B</sup> à l'achat ou à l'échange dans une vaste gamme de fonds admissibles<sup>C</sup>. Des frais de 45 \$ sont exigés au moment du rachat – y compris les fonds du marché monétaire. Des frais de rachat à court terme peuvent également être perçus (voir les détails ci-après).

### POLITIQUE SUR LES FRAIS PERÇUS EN CAS DE RACHAT À COURT TERME

*Cette politique s'applique à tous les fonds communs de placement offerts par Courtage à escompte TD Waterhouse, à l'exception de tous les fonds du marché monétaire et des fonds avec frais différés ou frais à la vente. Des frais de 45 \$ ou équivalant à 1 % de la valeur de rachat (selon le plus élevé des deux) sont exigés lorsqu'un fonds est vendu moins de 30 jours après l'achat et ils s'ajoutent aux frais que peut exiger la société du fonds elle-même.*

### FONDS AVEC FRAIS À LA VENTE

Aucune commission n'est perçue exigée<sup>B</sup> à l'achat ou à l'échange de fonds avec frais à la vente<sup>C</sup>. L'acheteur bénéficie d'une remise de 2,5 % du montant de l'achat. Cette remise ne s'applique pas aux Fonds d'investissement de travailleurs. Des frais sont exigés en cas de rachats entiers ou partiels, conformément au barème de la société du fonds.

## TAUX DE COMMISSION STANDARD SERVICES DE COURTAGÉ ÉLECTRONIQUES

Applicables aux clients qui ne sont pas admissibles<sup>E</sup> aux taux de commission Investisseur actif lorsqu'ils effectuent des opérations au moyen des services de courtage électroniques CourtierWeb<sup>®</sup>, TalkBroker<sup>MC1</sup> ou TéléMax<sup>®</sup> de TD Waterhouse.

### ACTIONS CANADIENNES ET AMÉRICAINES

Cours de l'action	Commission
0 \$ – 2 \$	1,5 % de l'opération principale; minimum de 29 \$
2,01 \$ et plus	<b>taux fixe de 29 \$</b> pour les ordres de 1 000 actions ou moins OU 0,03 \$/act. pour les ordres de plus de 1 000 actions

### OPTIONS CANADIENNES ET AMÉRICAINES

29 \$ plus 1,75 \$ par contrat.

### FONDS COMMUNS DE PLACEMENT<sup>B</sup>

Rabais de 25 % sur les frais de rachat de 45 \$.  
Rabais de 25 % sur le taux de commission standard pour les fonds qui font l'objet d'une exception.

## TAUX DE COMMISSION – INVESTISSEUR ACTIF

Applicables aux clients qui sont admissibles<sup>F</sup> lorsqu'ils effectuent des opérations au moyen des services de courtage électroniques CourtierWeb, TalkBroker ou TéléMax de TD Waterhouse, ou des plateformes Investisseur Actif, Investisseur actif Plus ou Investisseur actif Web de TD Waterhouse.

	150 opérations ou plus par trimestre	De 30 à 149 opérations par trimestre	Actifs du Ménage de 100 000 \$ plus
<b>Actions canadiennes et américaines</b>	7,00 \$	9,99 \$	9,99 \$
<b>Options canadiennes et américaines</b>	7,00 \$ plus 1,25 \$ par contrat	9,99 \$ plus 1,25 \$ par contrat	9,99 \$ plus 1,25 \$ par contrat

### FRAIS DE DONNÉES

Plateforme de négociation	150 opérations ou plus par trimestre	De 30 à 149 opérations par trimestre
Investisseur actif Plus	Gratuit	249 \$ par mois
Investisseur actif	Gratuit	99 \$ par mois

### FRAIS DE RÉSEAU DE COURTAGE ÉLECTRONIQUE (ECN)<sup>F,G</sup>

Investisseur actif et Investisseur actif Plus 0,004 \$ /act.

### FRAIS D'UTILISATEUR PROFESSIONNEL<sup>F,H</sup>

Des frais supplémentaires de données relatifs à la bourse de 300 \$ par mois sont applicables aux membres d'Investisseur actif et d'Investisseur actif Plus considérés comme étant des utilisateurs professionnels.

### FONDS COMMUNS DE PLACEMENT<sup>B</sup>

Rabais de 25 % sur les frais de rachat de 45 \$.  
Rabais de 25 % sur le taux de commission standard pour les fonds qui font l'objet d'une exception.

#### REMARQUE

Lorsqu'un ordre est placé par l'intermédiaire d'un service (par exemple un représentant en placements), puis modifié au moyen d'un autre service (par exemple un service de courtage électronique), la commission sera calculée selon le barème de commissions le plus élevé des deux services.

# Barème de frais<sup>A,F</sup>

## FRAIS BANCAIRES

### ACCÈSFONDS<sup>1</sup> TD WATERHOUSE

Interrogation de compte par le Service télébancaire BanqueTel<sup>MC</sup> les Services télébancaire par Internet BanqueNet<sup>MC</sup>. Consultez la brochure « Au sujet de nos comptes et de nos services connexes » pour connaître les frais courants.

Frais supplémentaires *Interac*<sup>MD</sup> (où le service est offert) 1,50 \$  
(en plus des frais de retrait courants)

Compte Président<sup>MC</sup> : deux retraits mensuels Interac gratuits, frais pour chaque opération supplémentaire 1,50 \$

Frais de retrait en devises aux GAB Interac et aux guichets du réseau *PLUS*<sup>MD</sup> (en plus des frais de retrait) :

Frais de conversion de devises 2,5% du montant retiré converti

Frais de traitement aux É.-U. et au Mexique 3,00 \$

Frais de traitement à l'extérieur du Canada, des É.-U. et du Mexique 5,00 \$

Paiement de facture à une succursale de TD Canada Trust 1,30 \$

### AUTRES FRAIS BANCAIRES APPLICABLES

#### *Opposition au paiement (chèque ou paiement préautorisé)*

*Renseignements complets* 12,50 \$

*Renseignements partiels* 17,50 \$

*Chèques retournés sans provision (frais de présentation)* 42,50 \$  
(inclut tous les effets retournés)

Paiements télégraphiques – Sortants

Jusqu'à 10 000 \$ 30,00 \$ CA

De 10 000 à 50 000 \$ 50,00 \$ CA

Plus de 50 000 \$ 80,00 \$ CA

Paiements et frais libellés en \$ US et exprimés en dollars canadiens équivalents. Des frais peuvent s'appliquer pour les opérations dans une banque étrangère.

Paiements télégraphiques – Entrants

En \$ CA ou en devises 10,00 \$ CA

En \$ US 10,00 \$ US

*Demande de remboursement ou de remplacement d'une traite ou d'un chèque perdu ou volé* 10,00 \$ CA

## TAUX D'INTÉRÊT

Pour connaître les taux d'intérêt en vigueur, veuillez vous adresser à Courtage à escompte TD Waterhouse<sup>1</sup> :

- Solde en espèces des comptes de négociation<sup>K</sup> et des comptes enregistrés
- Soldes débiteurs des comptes au comptant et le comptes enregistrés
- Emprunts sur les comptes avec marge

## FRAIS DE NÉGOCIATION

### COTES (au téléphone avec un représentant en placements)

Si aucun ordre n'est placé pendant le mois,

25 premières cotes Gratuites

Pour chaque cote supplémentaire 0,35 \$

Courtage à escompte TD Waterhouse accorde mensuellement et à titre gracieux 25 cotes aux titulaires d'un compte Transactions directes (non enregistré) de Courtage à escompte TD Waterhouse ou d'un compte enregistré. Les titulaires d'un compte Président reçoivent 1 000 cotes gratuitement. Toute partie non utilisée ne peut être reportée. Pour chaque ordre donné, vous recevrez 100 cotes à titre gracieux qui pourront être reportées jusqu'à ce qu'elles soient utilisées.

## TÉLÉMAX® TD WATERHOUSE – FRAIS DE SERVICE

50 premières cotes de chaque mois	Gratuites
Plus 200 cotes gratuites pour chaque opération exécutée et 100 cotes additionnelles pour chaque opération sur actions ou options dont la commission nette est de 100 \$ ou plus. (Ces cotes peuvent être reportées indéfiniment.)	
Frais liés aux cotes	0,25 \$ chacune

## COMPTES TRANSACTIONS DIRECTES ET COMPTES PRÉSIDENT

Sommaire annuel des activités de courtage	50,00 \$
---	----------

### Frais d'inactivité

*Des frais d'inactivité de 25 \$ par trimestre sont applicables à votre compte de placements non enregistré, lorsque le total de vos comptes avec Courtage à escompte TD Waterhouse est inférieur à 10 000 \$ CA. Ces frais seront annulés si une des conditions suivantes sont respectées :*

- Vous êtes inscrit aux CyberServices®
- Vous détenez également un compte enregistré Courtage à escompte TD Waterhouse
- Votre compte est ouvert depuis moins de 6 mois
- Vous avez effectué deux transactions ou plus assorties d'une commission<sup>1</sup> dans les derniers six mois
- Vous êtes une personne âgée (60 ans ou plus)
- Vous êtes inscrit dans un plan de placement systématique (PPS)

## FRAIS D'ADMINISTRATION ET DE TRANSFERT

### FRAIS D'ADMINISTRATION ANNUELS<sup>M</sup>

RER/FRR/RÉGIMES IMMOBILISÉS (CRI/RÉIR/FRR/FRV/FRRR/FRVR)	100,00 \$
RER/FRR DE BASE/RÉGIMES IMMOBILISÉS (CRI/FRRI/FRV/FRRR)	25,00 \$
REEE	50,00 \$

Les frais d'administration pour les comptes de régimes enregistrés mentionnés ci-dessus seront annulés lorsque la valeur marchande du régime est de 25 000 \$ ou plus.

<b>REI</b>	<b>Aucuns frais</b>
CELI	50,00 \$

Les frais d'administration annuels pour le CELI seront annulés lorsque :

1. Votre compte ou vos comptes sont inscrits aux CyberServices®, confirmations de négociations en ligne, relevés de comptes et documents fiscaux ; ou lorsque,
2. Le total de vos actifs ménagers<sup>N</sup> que vous déteniez avec Courtage à escompte TD Waterhouse est égal à 100 000 \$ ou plus.

### FRAIS DE TRANSFERT (TRANSFERT PARTIEL OU COMPLET)

<b>Comptes Transactions directes et comptes enregistrés</b>	<b>135,00 \$</b>
---	------------------

## AUTRES FRAIS AFFÉRENTS AUX COMPTES ENREGISTRÉS

Frais de swap(par titre) (Frais applicables aux échanges de titres détenus dans un régime enregistré contre des titres ou des liquidités de valeur égale hors du régime. Ne s'appliquent pas aux Fonds Mutuels TD <sup>®.D</sup> . Les swaps ne sont pas autorisés pour les CELI.)	45,00 \$
---	----------

<b>Frais pour retraits complets (sauf le REI)</b>	<b>125,00 \$</b>
---	------------------

<b>Frais pour retraits partiel (RER, RER de base, CRI, FRRI, CELI seulement)</b> (pour les CELI, un retrait gratuit par année de cotisation)	<b>25,00 \$</b>
---	-----------------

### PRÊT HYPOTHÉCAIRE/DÉTENU DANS UN COMPTE ENREGISTRÉ – PAR PRÊT HYPOTHÉCAIRE, PAR RÉGIME (le cas échéant)

<b>Frais d'établissement</b>	<b>250,00 \$</b>
Augmentation d'un prêt hypothécaire	100,00 \$



<i>Frais d'administration annuels d'un prêt hypothécaire</i>	225,00 \$
<i>Frais d'un prêt hypothécaire cofinancé</i>	100,00 \$
<i>Paiement hypothécaire reçu par chèque</i>	5,00 \$
<i>Quittance partielle</i>	50,00 \$
<i>Quittance, état de l'arriéré ou débours additionnel</i>	50,00 \$

Pour obtenir plus de renseignements sur les autres frais d'établissement relatifs aux prêts hypothécaire veuillez vous adresser à votre succursale de TD Canada Trust.

## COMPTES DE SUCCESSION

### DÉPÔT DE TITRES POUR LESQUELS DES CERTIFICATS ONT ÉTÉ ÉMIS AU NOM DE LA PERSONNE DÉCÉDÉE

Frais de traitement (par opération sur titre) <sup>o</sup>	150,00 \$
--	-----------

## AUTRES FRAIS

Livraison contre paiement et reçu contre paiement (Frais par opération)	50,00 \$
---	----------

Fiducie de placement dans des petites entreprises (FPPE) – sur approbation seulement

Frais d'opération – minimum par opération sur titre <sup>o</sup>	250,00 \$
Frais d'administration annuels par titre	100,00 \$

Placements privés – sur approbation seulement

Frais d'opération – minimum par opération sur titre <sup>o</sup>	250,00 \$
--	-----------

Actions subalternes – sur approbation seulement

Frais d'opération – minimum par opération sur titre <sup>o</sup>	200,00 \$
Frais d'administration annuels par titre	100,00 \$

### *Livraison de certificats enregistrés et attestation du système d'inscription en compte*

<i>Sociétés canadiennes (certificat et attestation du système d'inscription en compte)</i>	50,00 \$
--	----------

<i>Sociétés américaines (attestation du système d'inscription en compte)</i>	50,00 \$ US
--	-------------

<i>Demande urgente (de 1 à 3 jours ouvrables) (applicable aux titres canadiens seulement)</i>	150,00 \$
---	-----------

*Note : Des frais d'expédition additionnels peuvent être exigés en sus des frais de traitement susmentionnés pour la livraison de certificats à l'extérieur du Canada.*

Double de relevé ou demande de confirmation

Datant de moins de deux ans (par effet)	5,00 \$
Datant de plus de deux ans (taux horaire)	20,00 \$

Communications aux actionnaires propriétaires véritables qui refusent que leurs renseignements soient communiqués

Le montant des frais de livraison des communications aux actionnaires qui ne sont pas assumés par l'émetteur ou par l'autre partie dépend de la taille et du poids de l'envoi.

<i>Frais d'enquête (taux horaire)</i>	50,00 \$
---------------------------------------	----------

*Enquête demandée par le client sur les opérations portées au relevé depuis 45 jours ou plus (minimum de 25 \$)*

Frais de ramassage de chèques (par chèque)	6,50 \$
--	---------

# BARÈME DES TAUX D'INTÉRÊT ET DES FRAIS DE SERVICE POUR COURTAGE À ESCOMPTE TD WATERHOUSE

## COMPTES DE NÉGOCIATION

(incluant les comptes au comptant, avec marge, avec options et de vente à découvert)

- Transactions directes
- Compte Président
- Régime d'épargne-actions du Québec

## COMPTES ENREGISTRÉS

- Régime d'épargne-retraite (RER)
- Fonds de revenu de retraite (FRR)
- RER/FRR/CRI/FRR/FRV de base
- Régimes immobilisés (CRI/RÉIR/FRR/FRV/FRVR/FERR prescrit)
- Régime enregistré d'épargne-études (REEE)
- Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)
- Régime d'épargne-invalidité (REI)

## SERVICES DE COURTAGE ÉLECTRONIQUES ACCÈSFONDS TD WATERHOUSE

1. **Comptes de négociation** : Les comptes de négociation offerts par Courtage à escompte TD Waterhouse®, division de TD Waterhouse Canada inc. (« TD Waterhouse »), peuvent être libellés en dollars canadiens ou américains ou les deux.
2. **Intérêt sur les soldes en espèces des comptes de négociation Courtage à escompte TD Waterhouse** : *L'intérêt pour les comptes en dollars canadiens ou américains est calculé selon les taux en vigueur de Courtage à escompte TD Waterhouse sur le solde de fermeture quotidien et, s'il y a lieu, sera versé mensuellement. Aucun intérêt ne sera payable sur le solde créditeur de fermeture d'un compte avec marge à découvert. Aucun intérêt n'est versé sur le solde de fermeture d'un compte Courtage à escompte TD Waterhouse dans le cas où le total mensuel de l'intérêt est inférieur à 5,00 \$.*
3. **Intérêt sur les soldes débiteurs des comptes au comptant Courtage à escompte TD Waterhouse** : L'intérêt est imputé aux soldes débiteurs des comptes Transactions directes en dollars canadiens au taux d'intérêt de La Banque Toronto-Dominion (« TD ») payable pour les découverts et aux soldes débiteurs des comptes en dollars américains au taux de base en \$ US en vigueur de la Banque, déterminés par les taux en vigueur et sont assujettis aux frais minimaux précisés à l'occasion par TD Waterhouse. L'intérêt est imputé aux soldes débiteurs des comptes Président au taux préférentiel canadien ou au taux de base en \$ US en vigueur de la Banque, plus un pourcentage annuel donné au taux déterminé par les taux d'intérêt. L'intérêt est calculé sur le solde de fermeture quotidien et est payable mensuellement. Les frais minimaux pour les découverts sont déterminés par les taux d'intérêt.
4. **Intérêt sur les emprunts sur un compte avec marge Courtage à escompte TD Waterhouse** : L'intérêt sur les emprunts sur ce compte est imputé, selon le cas, au taux préférentiel canadien ou au taux de base en \$ US en vigueur de TD, plus un pourcentage annuel donné qui est calculé sur le solde de fermeture quotidien du compte et est payable mensuellement. Les emprunts comprennent tous les frais imputés à ces comptes.
5. **Intérêt sur les soldes débiteurs des comptes enregistrés Courtage à escompte TD Waterhouse** : L'intérêt est imputé aux soldes débiteurs au taux d'intérêt payable pour les découverts. L'intérêt est calculé sur le solde de fermeture quotidien du compte et est payable mensuellement.
6. **Intérêt sur les soldes en espèces des comptes enregistrés** : *L'intérêt est calculé selon les taux en vigueur de Courtage à escompte TD Waterhouse sur le solde de fermeture quotidien et, s'il y a lieu, sera versé mensuellement.*
7. **Dépôts ou cotisations** : Il est possible de faire des dépôts et des cotisations à vos comptes, sans frais, en utilisant le action BanqueTel ou CourtierWeb par Internet BanqueNet ou en vous rendant à toute succursale de TD Canada Trust ou à tout bureau de TD Waterhouse au Canada. Les clients du service

AccèsFonds<sup>1</sup> peuvent également faire des dépôts par n'importe quel guichet automatique, le réseau *Interac* ou le réseau mondial *PLUS*, pourvu qu'ils aient rempli les documents requis.

8. **Retraits** : Les retraits au comptant des comptes Courtage à escompte TD Waterhouse peuvent être effectués par le service de virement électronique de fonds (VEF) de ou peuvent être envoyés à votre succursale TD Canada Trust ou à un bureau de TD Waterhouse où vous pouvez en prendre possession, sur approbation d'un agent autorisé de TD Waterhouse. Consultez la section « Autres frais » pour connaître les frais applicables au ramassage de chèques. Tout autre type de règlement ou toute demande de retrait de titres donne lieu à des frais de traitement.  
S'il faut produire des certificats conformément à un rachat partiel ou intégral d'un compte enregistré, vous pouvez être tenu de fournir les fonds nécessaires pour couvrir l'impôt qui, en vertu de la loi, doit être retenu sur la somme qui vous est remise.
9. **Frais de fermeture ou de transfert de compte** : Des frais de fermeture ou de transfert sont imputés, comme l'indique le présent document, pour tous les comptes de négociation ou comptes enregistrés qui sont fermés ou transférés à une autre institution financière.
10. **Commissions et frais** : Consultez le Tableau des commissions pour les opérations exécutées par Courtage à escompte TD Waterhouse aux Bourses canadiennes, américaines et autres.  
Les ordres exécuté donnés sont assujettis au taux de commission appropriée par ordre exécuté. Les exécutions partielles réparties sur plus d'une journée sont assujetties aux commissions habituelles de Courtage à escompte TD Waterhouse pour chaque journée.  
Pour toute opération sur des produits à revenu fixe, nous pourrions agir à titre de contrepartistes. Nous, ainsi que les parties qui nous sont liées, recevons un revenu calculé sur l'écart entre les cours vendeurs et acheteurs applicables. Nous pourrions aussi imputer des commissions sur ces opérations y compris sur les assignations et les levées d'options sur les obligations.
11. **Conditions relatives au préavis** : TD Waterhouse se réserve le droit d'exiger un préavis de sept jours pour les retraits prévus aux comptes.
12. **Frais de présentation** : Tous les effets refusés et retournés à TD Waterhouse entraînent des frais de présentation. Ces frais sont imputés au compte inscrit sur la demande.
13. **Renonciation au protêt** : Il y a renonciation à la présentation, au protêt et à l'avis de refus pour tous les effets, y compris les chèques présentés à TD Waterhouse. Le plein montant de tels effets peut être débité de n'importe lequel de vos comptes, ou de tous vos comptes, si nous n'en recevons pas sans délai le paiement. Ces effets vous seront retournés à vos risques, par courrier régulier non assuré.
14. **Frais de swap** : Les échanges de titres détenus dans un compte enregistré contre des titres ou des liquidités de valeur égale hors du régime donnent lieu à des frais fixes. La seule exception à la règle a trait aux de swap entre les Fonds Mutuels TD qui s'effectuent sans frais.
15. **Frais d'administration – Comptes RER/FRR/REEE/REI/CELI /immobilisés (« comptes enregistrés »)**<sup>9</sup> : Les frais d'administration pour la première année seront facturés dans un délai de quatre mois suivant la date d'ouverture du compte. Les frais d'administration pour les années suivantes seront facturés vers la date anniversaire de l'ouverture du compte. Les frais d'administration seront débités du compte inscrit sur la demande ou, à défaut de liquidités dans le compte, ils seront prélevés sur les actifs du régime.
16. **Frais d'administration – Comptes RER/FRR de base/immobilisés (« comptes enregistrés de base »)**<sup>9</sup> : Vous pouvez ouvrir un compte enregistré de base dont le contenu doit être limité aux parts de tout fonds commun de placement admissible aux RER/FRR et offert par l'intermédiaire de Courtage à escompte TD Waterhouse ainsi qu'aux CPG, aux obligations et placements du marché monétaire admissibles et aux dépôts en espèces.  
Les frais d'administration pour la première année seront facturés dans un délai de quatre mois suivant la date d'ouverture du compte. Les frais d'administration pour les années suivantes seront facturés aux alentours de la date anniversaire de l'ouverture du compte. Ces frais sont débités du compte inscrit sur la demande ou, à défaut de liquidités dans le compte, ils seront prélevés sur les actifs du régime.

Vous pouvez, à votre gré, convertir votre compte enregistré de base en un compte enregistré ordinaire, et ce, en tout temps. Par la suite, les frais d'administration courants des comptes enregistrés seront perçus. Le numéro de compte peut demeurer le même si vous décidez de convertir votre compte.

17. **Frais d'administration** : Des frais d'administration annuels indiqués à la rubrique *Autres frais* seront débités au mois de mars de chaque année à l'égard de chaque placement dans des petites entreprises (PPE) dans votre ou vos comptes. Les frais visant les PPE imputés à votre ou à vos comptes avant la date de facturation annuelle seront calculés au prorata, compte non tenu des mois partiels.

18. **Monnaie étrangère** : Si vous effectuez une opération sur un titre libellé dans une monnaie autre que la monnaie du compte utilisé pour régler l'opération ou que vous recevez un versement dans votre compte dans une monnaie autre que la monnaie du compte, il peut être nécessaire de procéder à une conversion de monnaie. Pour toute opération semblable et toute conversion de monnaie, nous agissons pour vous à titre de contrepartistes en convertissant la monnaie aux cours établis ou déterminés par nous ou par des parties qui nous sont liées. Nous pouvons, ainsi que les parties qui nous sont liées, gagner, en plus de la commission applicable à l'opération, un revenu calculé d'après l'écart entre les cours vendeurs et acheteurs applicables à la monnaie et le taux auquel le cours est compensé soit à l'interne, avec un tiers relié, ou par le marché. Les frais qui vous sont demandés et le revenu gagné par nous et les parties qui nous sont reliées pourraient s'avérer plus élevés lorsqu'il est nécessaire d'effectuer plus d'une conversion de monnaie pour une seule opération ou s'il s'agit d'une monnaie qui ne fait pas couramment l'objet d'opérations. La conversion de monnaie, le cas échéant, sera effectuée à la date de l'opération ou de dépôt, selon le cas, à moins d'entente contraire de notre part.

Lorsqu'une opération avec une société de fonds mutuels comporte la conversion d'une monnaie, vous pourriez devoir payer à la société des frais pour la conversion. Lorsque la société n'est pas un membre du Groupe Financier Banque TD, aucun revenu ne sera versé à nous ni aux parties qui nous sont reliées relativement à ces conversions. Lorsque la société est un membre du Groupe Financier Banque TD, elle peut toucher un revenu relativement à ces conversions, tel qu'il est décrit aux présentes, mais nous n'en recevons aucun.

Si un titre est détenu dans un compte libellé dans une monnaie autre que celle prévue pour régler l'opération d'une société, nous convertirons ce paiement à notre taux de change alors en vigueur et effectuerons le paiement à votre compte dans la monnaie du compte.

19. **Communications** : Les communications comprennent les avis, les appels de marge, les demandes, les rapports et les confirmations d'exécution d'opérations. Vous consentez à ce que a) nous vous fassions parvenir les communications à l'adresse (y compris l'adresse postale, l'adresse électronique ou l'adresse Internet) ou au numéro de télécopieur que vous avez fourni sur votre demande ou que vous pourriez nous communiquer par la suite par écrit, et à ce que b) nous puissions vous appeler afin de vous transmettre les communications qui ne doivent pas être transmises par écrit. Toutes les communications qui vous sont envoyées, peu importe le moyen de transmission, seront réputées vous avoir été livrées personnellement, que vous les receviez ou non.

**LES AVIS D'EXÉCUTION DES ORDRES POUR VOS COMPTES SONT RÉPUTÉS EXACTS S'IL N'Y A PAS OPPOSITION DE VOTRE PART DANS LES DIX JOURS SUIVANT L'EXPÉDITION PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE OU POSTAL. VOS RELEVÉS DE COMPTE SONT ÉGALEMENT RÉPUTÉS EXACTS SI VOUS NE LES CONTESTEZ PAS DANS LES 45 JOURS SUIVANT L'EXPÉDITION PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE OU POSTAL.**

20. **Marche à suivre en cas de plaintes de clients** : Nous effectuons un grand nombre d'opérations chaque jour et nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour que vos affaires soient traitées avec efficacité, courtoisie et exactitude. Toutefois, s'il nous arrivait de ne pas être à la hauteur du service hors pair que nous vous garantissons, nous aimerions en être informés. Nous avons établi une marche à suivre pour les clients qui veulent formuler une plainte et veulent qu'elle soit résolue rapidement et efficacement.

Si vous avez une plainte à formuler, nous vous invitons à communiquer avec nous, au 1-800-465 5463. Si vous n'êtes pas satisfait de la façon dont votre plainte a été traitée, veuillez écrire à Courtage à escompte TD Waterhouse, a/s Groupe de soutien à la clientèle, 77, rue Bloor Ouest, 10<sup>e</sup> étage, C.P. 5999, Succ. F, Toronto (Ontario) M4Y 2T1. Vous pouvez également l'envoyer par télécopieur sans frais au 1-877-725-9525 ou par courriel à [td.waterhouse@td.com](mailto:td.waterhouse@td.com).

Note : En cas de divergence entre les renseignements contenus ici et les conditions énoncées dans toute convention écrite, la convention écrite prévaut.

# Pour obtenir plus d'information, appelez Courtage à escompte TD Waterhouse au 1-800-465-5463.

[www.tdwaterhouse.ca/fr](http://www.tdwaterhouse.ca/fr)

- <sup>A</sup> Les commissions n'ont pas été modifiées depuis le 15 janvier 2008. **Les taux et les frais sont en vigueur en date du 2 janvier 2010.** Les commissions peuvent être modifiées sans préavis. Tous les autres taux et frais peuvent être modifiés après un préavis de 60 jours. Les frais sont imputés dans la monnaie de la source du paiement. Tous les ordres sont assujettis au taux de commission approprié par ordre exécuté. Par exemple, si plusieurs ordres sont donnés le même jour, pour le même titre et du même vendeur ou acheteur, nous appliquerons à chaque ordre le taux de commission approprié.
- <sup>B</sup> Les frais exigés par les sociétés de fonds (frais d'établissement, rachat anticipé, etc.) sont en sus des commissions payables à Courtage à escompte TD Waterhouse (le cas échéant). Ces frais varient selon le fonds. Veuillez communiquer avec nous pour obtenir plus de détails. La mise de fonds minimale peut varier d'un fonds à l'autre. Veuillez consulter le prospectus simplifié du fonds en question avant d'investir.
- <sup>C</sup> Pour obtenir des renseignements sur les inclusions et les exceptions, communiquez avec Fonds Expert TD Waterhouse, au 1-800-780-0841.
- <sup>D</sup> Les Fonds Mutuels TD sont gérés par Gestion de Placements TD Inc., filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion.
- <sup>E</sup> Les taux de commission Investisseur actif s'appliqueront aux opérations effectuées au moyen de l'un de nos services de négociation électroniques – CourtierWeb, TalkBroker, TéléMax, Investisseur actif TD Waterhouse et Investisseur actif Plus TD Waterhouse – comme suit :
- **si vous effectuez aussi peu que 30 opérations sur les actions ou les options, par trimestre. Le volume total consolidé de vos opérations sera calculé en fonction des activités de négociation de tous vos « comptes de ménage »<sup>n</sup> au cours des trois derniers mois;**
  - **si vous détenez un minimum de 100 000 \$ sous forme d'actif consolidé de comptes de ménage dans vos comptes Courtage à escompte**

Les taux de commission standard des services de courtage électroniques s'appliquent à tous les clients qui ne sont pas admissibles aux nouveaux taux. Les ordres donnés par l'intermédiaire d'un représentant en placements sont assujettis aux taux de commission standard. Les assignations et les levées d'options sont assujetties aux taux de commission standard.

Les activités de négociation et le niveau de l'actif de vos comptes de ménages pour le trimestre sont passés en revue chaque mois. Les taux de commission Investisseur actif sont automatiquement en vigueur au plus tard à quatrième jour ouvrable de chaque mois selon les activités de négociation admissibles au cours des trois derniers mois civils et le niveau de l'actif de vos comptes de ménages à la fin du dernier mois. Vous pouvez être admissible à ces taux si vous remplissez l'une ou l'autre des exigences relatives aux activités de négociation et au niveau de l'actif. Une opération admissible désigne un ordre de négociation d'actions ou d'options, qui a été exécuté et qui donne droit à une commission. Pour que vous puissiez continuer d'avoir droit aux taux de commission Investisseur actif, on doit vous reconnaître ce statut chaque mois.

- <sup>F</sup> Assujetti à la TPS et à la TVH, le cas échéant (à la TVQ au Québec).
- <sup>G</sup> Les frais peuvent changer sous réserve d'un préavis d'au moins 60 jours. Des frais de réseau de courtage électronique vous seront facturés si vous effectuez directement des opérations sur un réseau de courtage électronique et si ces opérations sont réputées « enlever des liquidités ». L'expression « enlever des liquidités » est fondée sur la définition propre à chacun des réseaux de courtage électronique, tel qu'il est énoncé sur leur site Web.
- <sup>H</sup> Le terme « utilisateur professionnel » désigne l'une ou l'autre des personnes suivantes :
- un employé d'un membre de toute Bourse ou de l'Association des courtiers en valeurs mobilières du Canada, ou de toute société enregistrée en vertu de toute loi ou de tout règlement sur les valeurs mobilières;
  - une personne ou une entité qui transige dans le compte à titre d'agent rémunéré pour un tiers;
  - une personne ou une entité dont le compte est au nom d'une société par actions, d'une société de personnes ou d'une entreprise individuelle.
- <sup>I</sup> Ce service n'est offert qu'aux titulaires d'un compte Président.
- <sup>J</sup> Courtage à escompte TD Waterhouse est une division de TD Waterhouse Canada inc., filiale de La Banque Toronto-Dominion. TD Waterhouse Canada inc. est membre du FCPE.
- <sup>K</sup> Aucun intérêt mensuel ne sera versé lorsque le solde en espèces est inférieur à 5,00 \$
- <sup>L</sup> Les opérations donnant droit à commission sont les suivantes : achat et vente d'actions, d'options, de fonds communs de placement assortis de frais (excluant le RFG), de titres à revenu fixe – obligations, bons du Trésor, acceptations bancaires, billets de dépôt au porteur, effets de commerce et instruments du marché monétaire des sociétés d'État. L'achat et la vente de CPG, de dépôts à terme, d'obligations d'épargne du Canada, de fonds communs de placement du marché monétaire et d'obligations d'épargne des provinces ne sont pas considérés comme des opérations donnant droit à commission.
- <sup>M</sup> L'annulation des frais ne s'applique pas aux clients qui choisissent de payer les frais d'administration sans avoir recours à leur compte enregistré.
- <sup>N</sup> TD Waterhouse. Le terme « comptes de ménage » désigne des comptes Courtage à escompte TD Waterhouse détenus par des clients qui vivent sous le même toit, à la même adresse. Vous devez informer Courtage à escompte TD Waterhouse des liens existants entre les différents comptes.
- <sup>O</sup> D'autres frais peuvent s'appliquer, incluant, mais sans s'y limiter, tous les frais de réinscription engagés par l'agent des transferts, le notaire, l'avocat ou la société émettrice.
- <sup>P</sup> Ne s'applique pas aux comptes Président.
- <sup>\*</sup> Visa International Service Association. La Banque Toronto-Dominion est un utilisateur licencié de la marque.
- <sup>MD</sup> Marque de commerce d'Interac Inc. La Banque Toronto-Dominion est un utilisateur licencié de la marque de commerce.
- <sup>MC</sup> Marque de commerce de la Société Canada Trust.
- <sup>®</sup> Marque de commerce de La Banque Toronto-Dominion, utilisée sous licence.
- <sup>MC1</sup> Marque de commerce de TD Waterhouse Canada inc.



**Waterhouse**

**Courtage à escompte**